

## Médiateur

---

Toute personne physique ou morale qui estime, à l'occasion d'une affaire la concernant, qu'une autorité administrative wallonne ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas agi conformément à la mission de service public qu'elle doit assurer, peut introduire une réclamation individuelle, par écrit ou sur place, auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

Monsieur Marc BERTRAND  
Rue Lucien Namêche, 54  
5000 NAMUR  
Tél(numéro vert): 0800-19199  
Fax: 081/32.19.00  
[Site web du médiateur](#)  
[courrier@le-mediateur.be](mailto:courrier@le-mediateur.be)

Dépôt de réclamation en ligne possible ici : [Dépôt de réclamation en ligne](#).

Le médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles traite les réclamations qui concernent le fonctionnement des autorités administratives régionales et/ou communautaires.